



Réouverture des centres de kinésithérapie.

Par **franc**, le **21/04/2020** à **10:09**

Bonjour.

Ma compagne effectue des heures de ménage, deux fois par semaine, dans un centre de kinésithérapie.

Elle m'indique que, depuis hier, ce centre a repris ses activités et qu'elle est obligée d'exercer sa fonction.

Si elle possède des protections pour les voies respiratoires et les mains, elle n'a ni coiffe ni blouse ou combinaison.

Elle se trouve au contact de tous les appareils et objets touchés par le kiné mais aussi par les patients !

Est-il normal que ce centre soit ouvert au public alors qu'il semble, que seule, la téléconsultation est autorisée maintenant pour cette profession ?

Outre le danger de la maladie actuelle, risque-t-elle une verbalisation lors d'un contrôle d'attestation de sortie puisque son employeur ne devrait pas exercer de la sorte actuellement ?

Merci pour vos informations.

Par **Visiteur**, le **25/04/2020** à **21:52**

Juste pour faire remonter votre question en visibilité, en espérant pour vous une réponse